



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 76515

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le second plan sur les maladies rares. La générosité des donateurs du téléthon, la mobilisation des collectivités locales et de l'État ainsi que les inlassables recherches menées par les laboratoires ont permis des résultats significatifs dans la lutte contre ces maladies. Le premier plan maladies rares, mis en place de 2005 à 2008, a accéléré la mise en oeuvre de nouvelles thérapies. Il a également contribué à une meilleure coordination des acteurs concernés. L'adoption prochaine d'un second plan suscite évidemment beaucoup d'espoirs mais aussi certaines interrogations. L'une d'elles concerne la mise en oeuvre des partenariats public-privé, indispensable à la découverte de thérapies innovantes. Aussi, elle lui demande de quelle manière ces partenariats seront encouragés dans ce second plan.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76515

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4180

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)